

SYNDICAT MIXTE ALBIGEOIS DE REALISATION DU CRITT

Comité syndical du 16 janvier 2023

Délibération N° 03/2023

Le comité syndical du syndicat mixte du CRITT s'est tenu à la pépinière ALBISIA sur convocation de monsieur le président, en date du 2 janvier 2023.

Vérification du quorum :

Selon les statuts du syndicat mixte, le quorum est fixé à 5 membres élus présents.

Présents :

Communauté d'agglomération de l'albigeois :

M. Roland GILLES, M. Gérard POUJADE, M. Jean-Michel BOUAT, M. Éric GUILLAUMIN

Conseil régional Occitanie :

M. Vincent RECOULES, M Yannick JAUZION

☐ **soit 6 membres présents, le quorum est atteint.**

• Titulaires excusés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois : Thierry Mallé, Philippe Granier

Conseil régional Occitanie :

• Invités sans droit de vote :

Pépinière ALBISIA Mme Barbara COSTE

Communauté d'agglomération de l'albigeois : Mme Bénédicte FABRES, M Laurent TANTOT

Paierie départementale : M. Benoit Cubaynes

Objet : Dissolution du syndicat et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres sur la base du compte administratif voté

Roland Gilles, rapporteur, soumet à l'approbation du conseil la dissolution du Syndicat Mixte

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 1989 portant création du syndicat mixte de réalisation du CRITT Tarnais « conception et réalisation industrielle de produits », modifié par :

- l'arrêté préfectoral du 31 mars 2009 portant substitution de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la Ville d'Albi

- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 portant retrait du Conseil Départemental ;

CONSIDERANT qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 17/02/2023
Reçu en préfecture le 17/02/2023
Publié le 17/02/2023
ID : 081-248100737-20230214-DEL2023_021-DE



DECIDE la dissolution du syndicat mixte de réalisation du CRITT tarnais à compter du 1^{er} mars 2023.

ACCEPTE, sur la base des résultats du compte de gestion 2022, les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

- Affectation des résultats comptables :

Les résultats de clôture du syndicat dissous sont les suivants :

- ✓ Fonctionnement : 87 751,53 € ;
- ✓ Investissement : 6 183,47 €.

Le résultat de fonctionnement sera repris sur le budget annexe immobilier économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la ligne 002 et le résultat d'investissement sera repris sur le budget principal de la ville d'Albi à la ligne 001.

- Répartition de l'actif et du passif :

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat qui prévoit qu'en cas de dissolution du syndicat, « les investissements immobiliers reviennent de plein droit et sans indemnisation aux communes d'implantations de ces locaux », l'ensemble de l'actif immobilier et mobilier est transféré à la ville d'Albi.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé s'élève à 2 570 180,40 € au 31 décembre 2022.

L'ensemble des comptes de passif (subventions d'investissement, dotations, fonds globalisés...) sont transférés à la ville d'Albi à l'exception des comptes de résultats de fonctionnement qui seront repris par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

La trésorerie cumulée au 31 décembre 2022 s'établit à 93 935 €. L'actif circulant (trésorerie) est transféré à la communauté d'agglomération de l'Albigeois à hauteur de 87 751,53 € et pour 6 183,47 € à la ville d'Albi.

- Répartition du ou des emprunts : sans objet ;
- Transfert des personnels : sans objet.

AUTORISE le Président à saisir l'ensemble des organes délibérants des collectivités membres du syndicat pour qu'ils se prononcent à la fois sur le principe de la dissolution et sur les conditions de liquidation proposées.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du Tarn, l'arrêté de dissolution du syndicat.

Certifié conforme,
Le 16 janvier 2023

Le Président,

Roland GILLES.

Résultats du vote

Présents	6	Pour	6
Votants	6	Contre	
Exprimés	6	Abstention	